FLASH

REUNION DU CSE DU 23 octobre 2020

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Vote sur le principe de la possible tenue à distance des réunions du CSE jusqu'au 31 mars 2021**
- **Approbation des procès-verbaux de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique du 16 septembre et de la réunion ordinaire du 24 septembre 2020 (sous réserve d'une relecture préalable par l'ensemble des participants)**
- **Information sur la marche générale de l'Entreprise**
- **Retour sur l'avis rendu par le CSE sur la situation économique et financière**
- **Calendrier prévisionnel des instances représentatives Groupama Assurances Mutuelles 2021**
- **Point relatif à la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail**
- **Présentation du plan d'action annuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des établissements de l'UES**
- **Vote sur la révocation éventuelle de la trésorière adjointe du CSE**
- **Vote sur la désignation éventuelle d'un trésorier(e) adjoint(e) du CSE**
- **Information relative à l'embauche de 2 salariés en contrat de professionnalisation et à l'embauche de 5 salariés en contrat d'apprentissage, dans le cadre de l'information consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et d'emploi**
- **Information sur la gestion interne du CSE**
- **Emploi et temps de travail**
- **Travaux des commissions et des Instances Représentatives du Personnel**

Etaient présents :

La Direction Mme SANGLIER
Mme NOLET
M. COCHENNEC
M. ROUX
M. DIGARD

La Délégation salariale – membres titulaires

collège	nom	prénom	liste	signature
1-non cadres	Aldebert	Pierre	CFE-CGC	Présent
2-cadres	Guibert	Catherine	CFE-CGC	Présente
	Franc	Alain	CFE-CGC	Présent
	Questroy	Virginie	CFE-CGC	Remplacée par Caraco Richard - présent
	Joubert	Jacques	CFE-CGC	Remplacé par Ries Sylvie - présente
	Bourdet	Nathalie	CFE-CGC	Présente
	Consentino	Rosario	CFE-CGC	Remplacé par Thomas Raphaël - présent
	Bonnaud	Sylvie	CFE-CGC	Présente
	Andlauer	Stéphane	CFE-CGC	Présent
	Cuvelier	Bénédicte	CFE-CGC	Présente
	Cauzard	Carole	CGT	Présente
	Le Du	Michel	CGT	Présent
	Talbot	Renée-Lise	CGT	Présente
	Milon	Catherine	CFDT	Présente
	Dedessus le Moustier	Yves	CFDT	Remplacé par Donne Rodolphe - présent
	Maggiolo	Monique	CFDT	Présente
	Havard	Jean-Marie	CFDT	Présent

Représentants syndicaux

Organisations syndicales	nom	prénom	
CFE-CGC	Taboga	Guylaine	Présente
CFDT	Fernet	Marc	Présent
CGT	Renaudeau	Daniel	Présent

****

VOTE SUR LE PRINCIPE DE LA POSSIBLE TENUE A DISTANCE DES REUNIONS DU CSE JUSQU'AU 31 MARS 2021

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à la majorité sur le principe de la possible tenue à distance des réunions du CSE jusqu'au 31 mars 2021.

****

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DU 16 SEPTEMBRE ET DE LA REUNION ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020 (SOUS RESERVE D'UNE RELECTURE PREALABLE PAR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS)

Le procès-verbal de la réunion du CSE du 16 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 24 septembre 2020 est reportée.

****

INFORMATION SUR LA MARCHE GENERALE DE L'ENTREPRISE

Concernant les évolutions de cotisations en dommages aux biens, la Direction mentionne l'impact visible, à fin septembre 2020, des baisses de tarifs accordées aux clients (25 millions d'euros en TMA sur les agricoles et des réductions de plusieurs mois sur les ACPS). Ces baisses de tarifs pèsent en l'occurrence environ 1,04 % de croissance pour le pôle des caisses régionales à fin septembre 2020. L'effet sur les cotisations émises, quant à lui, est de 1,4 % de septembre 2019 à septembre 2020. L'activité est donc correcte. Sans ces gestes commerciaux, la croissance aurait été de 2,44 %. Il s'agit d'une excellente nouvelle. La Direction mentionne une dynamique particulière du côté des caisses régionales, avec une croissance qui aurait été de 3 %. La situation du Gan est en revanche plus difficile, car il continue de manquer de dynamique commerciale pour afficher un solde de production positif, même si ce solde s'améliore significativement à la fin du mois de septembre 2020.

Parmi les filiales, Mutuaide est en décroissance de 2,3 %. Mutuaide est évidemment impactée par l'activité du tourisme. SFPJ affiche une croissance positive, tirée essentiellement par les banques assureurs (Société générale et La Banque Postale). La croissance demeure cependant relativement modeste, à +2,6 %. Groupama Assurance-crédit & Caution, de son côté, bénéficie d'une forte dynamique de croissance, à +8,6 %. La tendance était cependant déjà acquise, puisque l'activité de l'année précédente avait été déjà dynamique.

A l'international, la situation continue de s'améliorer, même si elle est extrêmement contrastée d'un pays à l'autre. L'Italie, mois après mois, reste en retrait. La baisse est cependant moins forte qu'au premier semestre, à -6,1 %. La situation de la Grèce demeure dégradée, dans un contexte où le pays souffre et où la compétition sur les prix est forte. Tel est également le cas en Italie. Dans la plupart des pays où Groupama est présent, à l'exception de la Hongrie, la très forte réactivité des assureurs entraîne une

baisse immédiate des prix. Tout de suite après la sortie de confinement, les assureurs ont diminué leurs prix pour prendre des parts de marché. En Roumanie, Groupama est également en retrait, mais de manière délibérée. En effet, la partie RC Automobile étant fortement dégradée, Groupama a volontairement diminué significativement son portefeuille sur un risque qui ne peut pas être équilibré compte tenu de la présence de deux dumpers. La Direction assure malgré tout qu'un certain nombre d'événements récents montrent que l'Etat devrait durcir ses positions contre ces deux dumpers, avec probablement la mise en faillite d'au moins l'un des deux, comme cela avait déjà été le cas six ans auparavant. La Turquie, par ailleurs, enregistre une forte croissance de 15,2 %, tirée cependant évidemment par une monnaie faible et une inflation forte. La forte hausse des prix a engendré cette croissance forte de 15,2 % sur le mois de septembre 2020. La Hongrie, quant à elle, est un pays plus stable. Elle affiche en l'occurrence une croissance très dynamique. La filiale, qui s'appuie sur un accord de banque-assurance, possède une vraie dynamique depuis de longues années, qui ne se dément pas, à +9,5 % en septembre 2020. Enfin, la croissance de la Chine s'inscrit à +9,3 %. Le volet de la sinistralité y est cependant problématique.

En France, à la sortie du confinement, la sinistralité était en forte baisse. A fin septembre 2020, le décalage devient marginal par rapport à la fin du mois de septembre 2019, avec une amélioration de simplement 0,4 point sur les entités dommages aux biens françaises. Ce taux s'explique par une amélioration forte de la sinistralité attritionnelle (l'automobile en premier lieu, la santé dans une moindre mesure, et l'habitation), en baisse de 4,8 points entre septembre 2019 et septembre 2020, mais compensée en partie par la hausse de la sinistralité grave de 4 points d'une année sur l'autre. La sinistralité climatique, quant à elle, est à l'équilibre. Enfin, la multirisque climatique est extrêmement dégradée, avec 300 millions de sinistres pour l'année 2020, après des années médiocres et une année 2016 qui avait été catastrophique. Le sujet de la multirisque climatique constitue par conséquent un sujet d'attention, à examiner avec beaucoup de rigueur et de vigueur.

Le Gan affiche une situation similaire. Simplement, le climatique sur récoltes a une moindre influence. En effet, le poids est plus faible par rapport aux cotisations. En outre, le portefeuille climatique sur récoltes du Gan repose essentiellement sur la grêle. Or la grêle apporte des résultats techniques de meilleure facture. Finalement, aujourd'hui, le Gan améliore par conséquent les résultats de l'ensemble de la branche MRC, mais demeure insuffisant, compte tenu de son faible poids, pour équilibrer convenablement la branche au niveau du Groupe. Sur la sinistralité attritionnelle, enfin, l'avance est plus forte qu'au niveau des caisses régionales (6,7 points), tandis que la dégradation des sinistres graves est moins importante.

La Direction revient aux filiales. Groupama Assurance-crédit & Caution affiche une très forte croissance, de presque 9 point sur 12 mois glissants. En revanche, la sinistralité n'est pas favorablement orientée. L'excellente nouvelle concerne les récupérations significatives. Avec le traité de réassurance publique installé en mars 2020 par l'Etat en quotepart à 75 %, ces récupérations devraient rendre la situation de Groupama Assurance-crédit & Caution moins grave qu'imaginé (avec probablement en fin d'année 2020 un équilibre, en lieu et place des pertes de plusieurs millions d'euros envisagées). Mutuaide, de son côté, subit davantage de sinistres en tourisme, mais un nombre moindre de sinistres en assistance traditionnelle (automobile, personnes en déplacement). La situation de Mutuaide s'améliore par conséquent globalement. Enfin, SFPJ enregistre une année classique, avec un effet du confinement, puis un rattrapage conséquent. L'année devrait par conséquent être convenable.

A l'international, la sinistralité en Italie est en amélioration sensible. L'activité de l'entité y est en effet principalement automobile. L'effet du confinement a ainsi été positif. Tel a été également le cas en Grèce. La situation de la Roumanie est en revanche plus contrastée, avec une amélioration en automobile, mais sur une base fortement dégradée en RC. De

son côté, le portefeuille multirisque climatique, comme en France, enregistre une dégradation. La Chine, quant à elle, subit une détérioration importante, à cause également de la multirisque climatique dans une des provinces où Groupama est présent, avec une sinistralité liée à la sécheresse, qui pèse de 17 points sur un an glissant. Enfin, la sinistralité attritionnelle est excellente en Nouvelle-Calédonie. En revanche, la sinistralité grave fortement dégradée a une influence extrêmement négative sur une entité qui représente 60 millions d'euros.

Concernant l'assurance de personnes, aucune nouveauté ne s'est faite jour par rapport à la situation du tournant de l'été 2020. La Direction mentionne une progression de l'épargne en UC qui perdure. L'épargne en euros est en retrait. L'épargne est donc de qualité satisfaisante. En comparaison avec le marché, la diminution de l'épargne en euros est moindre, tandis que l'augmentation de l'épargne en UC est plus importante.

Au niveau des métiers de la prévoyance et de la santé, la progression est soutenue à la fois en santé individuelle par le pôle des caisses régionales et, dans une moindre mesure, par le Gan. En santé collective, la progression est soutenue par Groupama Gan Vie. La Direction rappelle qu'il existait deux sujets d'inquiétude sur ces métiers. La première d'entre elles portait sur les impayés au niveau de Groupama Gan Vie. Finalement, la situation est beaucoup moins grave qu'anticipé au deuxième trimestre. L'argent rentre. Il est vrai en particulier que les faillites sur la première partie de l'année sont moins nombreuses qu'en 2019. Les PGE ont effectivement soutenu les entreprises, y compris les entreprises fragilisées avant la crise sanitaire. De son côté, la dégradation en prévoyance est moins inquiétante qu'anticipé. La portabilité sera le point d'attention des équipes de Groupama Gan Vie en 2021.

Avec le confinement, de surcroît, les prestations santé ont fortement diminué. Cette situation reste vraie sur la partie collective, puisque le rattrapage ne s'opère pas. La Direction précise qu'il est possible d'anticiper un gain net en santé limité de 4 à 4,3 %, à rapprocher des 3,9 % des prélèvements subis compte tenu des décisions prises par l'Etat. En santé individuelle, l'intégralité du gain devrait être en effet prélevée.

La Direction aborde à présent le thème de l'enquête de satisfaction. Chaque année, une enquête de satisfaction est réalisée auprès de la clientèle, notamment des particuliers, pour se comparer à la concurrence. Elle annonce que Groupama reste positionné cette année au 4ème rang. Elle évoque cependant un résultat encourageant, car, de nouveau, Groupama progresse dans l'INR (+3 points, avec une réduction de l'écart avec le leader, la MAIF, qui est stable, de 3 points). De surcroît, les concurrents qui occupaient le 2ème rang et le 3ème rang ont chuté. Il s'agissait respectivement de la MAAF et de la MACIF, qui ont laissé leur place à GMF et aux ACM. GMF et les ACM ont probablement bénéficié de leur accompagnement respectivement auprès des fonctionnaires et des artisans commerçants durant la période de confinement. La Direction insiste sur le fait que le résultat est encourageant car Groupama progresse dans les secteurs où il a agi, notamment dans le domaine de la qualité de la relation téléphonique. Elle rappelle en effet que Groupama a beaucoup appelé ses clients durant le confinement. Groupama se distingue en outre au niveau de la qualité des propositions de garanties, probablement parce qu'il communique plus fréquemment. Enfin, du fait de l'évolution des outils informatiques, le traitement des sinistres est en net progrès, classant Groupama sur cet item au deuxième rang après la MAIF.

Néanmoins, des axes de progrès demeurent. La relation par courriel, par exemple, est en léger recul par rapport à 2019. Il est vrai que les échanges par courriel entre les sociétaires et les caisses régionales ont considérablement augmenté. Un travail est ainsi devenu indispensable sur le traitement automatisé des courriels, d'autant que les expéditeurs attendent des réponses de plus en plus rapides.

****

RETOUR SUR L'AVIS RENDU PAR LE CSE SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La Direction reprend l'avis du CSE sur la situation économique et financière. Elle observe que l'avis relève, à juste titre, la progression du résultat opérationnel et économique, avec cependant des éléments exceptionnels qui rendent difficile l'appréciation réelle de la performance. Depuis lors, un travail a été mené pour tenter de distinguer la part des mesures exceptionnelles dans le résultat opérationnel.

La Direction cite en premier lieu le changement du taux d'actualisation des rentes. L'opération a été décidée parce que le taux employé par défaut était le taux de la réglementation française, qui s'écartait de plus en plus de la réalité économique de l'Entreprise. Le taux de la réglementation française s'appuie en effet sur le taux des emprunts d'Etat, qui est quasiment nul, ce qui ne correspond pas à la réalité économique de l'Entreprise. Les actifs de l'Entreprise rapportent en effet bien davantage. Il est possible, en l'occurrence, de recalculer les rentes en prenant en compte la réalité du rendement des placements de l'Entreprise. De la sorte, des marges de manœuvre importantes ont pu être dégagées sur les rentes, que l'Entreprise a employées pour renforcer d'autres provisions en France et à l'étranger. La Direction mentionne, en France, des provisions sur la sécheresse et dans le fonds de participation aux bénéfices de Groupama Gan Vie, pour assurer des sommes permettant d'honorer les engagements pris ou pour faire face commercialement aux attentes des clients. A l'étranger, il s'agit principalement de provisions en Italie, comme le CSE l'a noté.

Les élus ont également raison de mentionner la plus-value sur l'immeuble du numéro 79 des Champs-Elysées. Il s'agit d'une très belle réalisation de Groupama Immobilier, après un travail de longue haleine. La vente d'actifs côtés, d'actions ou d'obligations, parce que le marché est haut, demande simplement une analyse et une décision. En matière immobilière, la situation est différente. Un nouveau projet pour un immeuble doit être pensé plusieurs années avant sa mise en œuvre. L'immeuble du numéro 79 des Champs-Elysées accueillait ainsi des commerces, un agent de change, une concession immobilière, des bureaux dans les étages et une boîte de nuit, le Queen, dans les sous-sols. Le projet était d'en faire un bâtiment intégralement commercial. Les accords administratifs étaient notamment difficiles à obtenir. Un accord doit être trouvé avec les locataires en place. Il est éventuellement nécessaire de les aider à trouver de nouveaux locaux ou de les indemniser. Ensuite, des travaux importants sont indispensables. Il convient alors de trouver un locataire. En l'occurrence, Nike s'est installé dans l'immeuble, le loyer étant à la hauteur d'un actif renouvelé et plus élevé que la somme des loyers précédents. Enfin, sur cette base, il devient possible de vendre l'immeuble. L'immeuble, en l'occurrence, a été vendu au Fonds souverain norvégien. L'opération a été saluée dans la presse.

S'agissant de la question des élus sur les autres grands projets immobiliers, à propos de l'immeuble The Link, la Direction signale que l'immeuble Michelet, en fin de vie, est remplacé par un immeuble qui sera le premier immeuble de grande hauteur en France à atteindre le standard HQE catégorie excellent dans les nouvelles normes. Total a en effet demandé une tour au plus haut niveau de performance écologique et environnementale, malgré le surcoût induit. Total se veut en effet une entreprise citoyenne. S'agissant du risque financier, la Direction ajoute que, sur le projet, Groupama fait appel à un constructeur avec lequel il a un contrat de promotion immobilière. Il s'agit d'un contrat à prix fixe non révisable, avec une marge pour le promoteur, qui supporte ensuite les écarts éventuels. Enfin, l'Entreprise a décidé de proposer à d'autres grands acteurs institutionnels de devenir codétenteurs de la tour.

Ce projet et le projet du numéro 150 de l'avenue des Champs-Elysées marquent-ils la fin d'un cycle en région parisienne ? La Direction le pense. Le numéro 150 de l'avenue des Champs-Elysées est en effet le dernier actif de très grande ampleur dont Groupama est détenteur dans Paris. Il est désormais demandé à Groupama Immobilier, puisque le parc est restructuré, d'acquérir des biens déjà loués pour obtenir du rendement financier.

La Direction en vient à la question de la filiale italienne et aux 102 millions d'euros de dépréciation des goodwill, avec renforcement massif des provisions techniques de la filiale italienne, jugées sous-provisionnées depuis plusieurs années par les élus. Elle reconnaît que les provisions techniques ont été hétérogènes au cours des ans. En 2017, elles ont été réduites de façon trop importante. Cette situation a été corrigée en 2018 et 2019. Néanmoins, l'obligation légale est que les provisions soient suffisantes pour régler les sinistres. Tel était le cas. Simplement, le Groupe, plus prudent, souhaite généralement compléter les provisions pour encourir peu de risque de manque. C'est pourquoi il constitue une PRI (provision pour risque et incertitude). Le Groupe provisionne également en 70/30 (dans 70 % des cas, des bonis sont réalisés, contre 30 % de cas de malis). En tout état de cause, les provisions de la filiale italienne ont été renforcées pour qu'elle adopte la pratique du Groupe du 70/30. Auparavant, toutefois, la filiale n'était pas pour autant sous-provisionnée.

Sur la dépréciation du goodwill, la Direction admet que la filiale italienne avait été acquise avec des perspectives de résultats qu'elle n'a pas tenus. Son goodwill n'était donc pas conforme. Il a été nécessaire d'en tirer les conséquences.

Par ailleurs, elle confirme qu'en 2019, la marge de solvabilité a été extrêmement renforcée, à 178 % en fin d'année, ce qui a permis à Groupama de surmonter la crise financière sans pression excessive. L'agence de notation Fitch a d'ailleurs maintenu la note de Groupama à A à trois reprises en 2020 malgré la crise. Le Groupe est donc résilient.

Le CSE a souhaité savoir si de nouveaux travaux d'optimisation étaient prévus pour gagner de nouvelles marges de manœuvre. La Direction le confirme. Elle évoque un processus d'amélioration continue. La norme de Solvabilité II est en effet extrêmement complexe. A mesure que les calculs sont affinés et que des modifications de certains paramètres de calcul interviennent dans la réglementation française, la direction des investissements mène ce travail en continu pour améliorer toujours la modélisation du Groupe.

Le dividende exceptionnel de GHFP, quant à lui, a permis d'apurer l'écart de transformation de Groupama Assurances Mutuelles. Les élus saluent à juste titre la qualité de la réassurance et du RGR.

Les thèmes suivants abordés dans l'avis relèvent de la DRH (rémunération, égalité professionnelle, effectifs).

La Direction en vient aux questions sur les projets. GMA est une entreprise de réassurance, mais également une entreprise qui réalise des projets pour le compte d'autrui. Certains projets, financiers ou métiers, sont présentés au CSE. Elle rassure par conséquent le CSE quant au suivi métier et financier mis en œuvre. En revanche, pour connaître le temps consacré à chaque projet, la mise en place d'un dispositif déclaratif auprès des collaborateurs serait nécessaire. Or le Groupe juge un tel dispositif déraisonnable et inutile.

****

CALENDRIER PREVISIONNEL DES INSTANCES REPRESENTATIVES GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 2021

Le calendrier prévisionnel des instances représentatives Groupama Assurances Mutuelles 2021 a été adressé aux membres du CSE.

****

POINT RELATIF A LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Direction indique que les contraintes capacitaires des locaux ont été maintenues, à savoir 50 % de locaux mis à disposition, via le système de déclaration de présence mis en place par G2S qu'utilise GMA. La mesure a été prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre 2020. Certaines personnes tentent de s'inscrire en avance de phase. Néanmoins, la situation sanitaire évoluant rapidement, le choix a été fait de pouvoir saisir des périodes d'un mois. La Direction insiste sur le fait qu'il est toujours nécessaire de déclarer sa présence pour maintenir un capacitaire correct. Il est également nécessaire de s'inscrire dans les RIE pour des raisons identiques.

La Direction signale également qu'une attestation permet de se déplacer aux heures de couvre-feu. Les demandes émanent de collaborateurs qui ont des réunions en province (une attestation est délivrée pour le jour de la réunion), des collaborateurs qui vivent en province et ont un temps de transport élevé, et des chauffeurs de direction (pour ces deux derniers cas, une vingtaine d'attestations ont été produites).

Par ailleurs, il a été indiqué que le protocole remettait en question la liste des personnes vulnérables du 30 août 2020, sur la base de quatre pathologies. La Direction évoque un retour à la liste initiale, sous réserve d'en obtenir la confirmation. Ensuite, une nouvelle communication auprès des collaborateurs pourrait être prévue.

****

PRESENTATION DU PLAN D'ACTION ANNUEL RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS DE L'UES

La Direction indique qu'en l'absence d'accord en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de l'UES, un nouveau projet de plan d'action a été établi conformément aux dispositions du Code du travail. Il a été soumis au CSEC lors de sa réunion du 23 septembre 2020. Il a été approuvé à la majorité. A la lumière des résultats de l'index relatif à l'égalité professionnelle au niveau de l'UES, transmis avant l'été, ce plan a pour objet de développer et de consolider des actions déjà engagées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de poursuivre les efforts notamment concernant l'égalité salariale. Le plan se structure en objectifs pour l'année à venir, eux-mêmes traduits en actions, suivies par des indicateurs dans cinq domaines : le recrutement ; l'évolution professionnelle ; la rémunération ; la formation professionnelle ; l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

****

VOTE SUR LA REVOCATION EVENTUELLE DE LA TRESORIERE ADJOINTE DU CSE

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à la majorité sur la révocation de la trésorière adjointe (Mme Milon – CFDT).

****

VOTE SUR LA DESIGNATION EVENTUELLE D'UN TRESORIER(E) ADJOINT(E) DU CSE

A la majorité des voix exprimées, le Comité Social et Economique rend un avis favorable sur la désignation d'une nouvelle trésorière adjointe (Christelle Chaléat).

****

INFORMATION RELATIVE A L'EMBAUCHE DE 2 SALARIES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ET A L'EMBAUCHE DE 5 SALARIES EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE, DANS LE CADRE DE L'INFORMATION CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI

La Direction confirme que l'Entreprise a intégré cinq nouvelles personnes en contrat d'apprentissage (trois contrats à la DASG, un contrat à la direction financière et un contrat aux risques) et deux personnes en contrat de professionnalisation (un contrat à la direction des ressources humaines et un contrat à la DASG).

****

INFORMATION SUR LA GESTION INTERNE DU CSE

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à l'unanimité sur la suppression de certains cours de sport en ligne.

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à l'unanimité pour que tous les salariés de Groupama et de Gan puissent bénéficier d'un accès aux cours à distance via Zoom sans limitation de discipline, ni de nombre de cours suivis par semaine et ce, jusqu'au 18 décembre 2020 moyennant 25 € de cotisation forfaitaire.

****

EMPLOI ET TEMPS DE TRAVAIL

La Direction annonce qu'au 30 septembre 2020, l'Entreprise comptait 1 201 CDI.

Le Comité Social et Economique rend un avis favorable à la majorité sur le projet de travail du dimanche 13 décembre 2020 pour 3 salariés de la direction Projet, outils et métier - domaine sinistres.

****

TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

- Compte-rendu des DSE UES des 6 et 14 octobre 2020 : La réunion du 6 octobre 2020 était consacrée au bilan des salaires de l'année 2020. Une prochaine négociation se tiendra le 28 octobre 2020. La séance du 14 octobre 2020 était dédiée au renouvellement de l'accord sur le handicap. Le projet d'accord modifié suite aux échanges entre la Direction et les organisations syndicales sera prochainement proposé à la signature.

- Compte-rendu de la réunion du CSEC du 22 octobre 2020 : L'ordre du jour du CSEC portait sur la présentation des orientations stratégiques des entités de l'UES, la politique immobilière du Groupe et une information sur les données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'Entreprise dans le domaine social pour l'année 2019.